



FOOT N°515 DU JEUDI 14 AVRIL 2022

DECISION DU BUREAU DU DISTRICT

A l'occasion de sa réunion en date du 11 avril 2022, le bureau du district a validé l'application pour toutes les compétitions du district, du nouveau barème disciplinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, aggravé en date du 9 avril 2022 par décision du Conseil de Ligue.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Le texte intégral de ces nouvelles dispositions disciplinaires désormais en vigueur, est consultable sur le site internet du District et sur celui de la LAURA Foot

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

Viry et St-Julien : Projet de fusion création.

FC Annecy : Expérience vélodrome

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :



Commission de Discipline :

Moretto – Rippa – Zanin
CA Bonneville

Commission des Jeunes :

CS Ayze – AS Evires – CO Chavanod – Annecy FC – UF des Voirons – CS Megève – CS2A – US Pringy – FC St Cergues – Pays de Gex – ES Lanfonnet – Marignier Sports – FC Cruseilles – Beaumont Collonges FC – US Semnoz Vieugy – AS Lac Bleu – USAV – FC Vuache – GJ AALP– Arthaz Sports – FC Vallée Verte

Commission Sportive :

FC Aravis – US Pers Jussy – Allinges – Annecy Portugais – FC Villy le Pelloux – Arthaz Sports – ES Sciez – AS Sillingy – ASP Villaz – ES Meythet
Lavarde

Commission des Règlements :

ES Douvaine Loisin – FC Marcellaz

Commission Féminines :

FC Gavot – FC Dingy St Clair – F. Sud 74 – CS St Pierre

Commission de l'Arbitrage :

Thomas Riot – Lavarde – Daham – Barbaroux – Renaku - Blin

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Thomas Riot – Lavarde - Daham- Blin